



Tarif des taxes et prestations pour l'année 2025

Eau sous pression (Chapitre 12 du règlement communal sur la distribution de l'eau)

TVA en sus

Vente d'eau selon relevé compteur	CHF 1.--/m3
Location annuelle compteur	CHF 15.--
Frais en cas de non-renvoi du relevé du compteur.....	CHF 50.--
Abonnement annuel	CHF 25.--
Forfait eau de chantier	CHF 250.--/1'000 m3 SIA
Taxe unique de raccordement	CHF 40.--/m2 sbpu

Eaux usées et eaux claires (Chapitre 6 du règlement communal sur la collecte, l'évacuation et l'épuration des eaux usées et claires)

TVA en sus

Taxe annuelle d'entretien des collecteurs.....	CHF -.80/m3 d'eau consommée
Taxe annuelle d'épuration	CHF 1.50/m3 d'eau consommée
Taxe unique de raccordement	12/1'000 de la valeur ECA du bâtiment

Déchets (Chapitre 3 du règlement communal sur la gestion des déchets)

TVA en sus

Taxe forfaitaire annuelle par ménage, selon composition :	
taxe de base 1 personne	CHF 110.--
2 personnes	CHF 198.--
puis, par membre supplémentaire, 60% de la taxe de base, soit.....	CHF 66.--
Taxe par résidence secondaire	CHF 226.--
Taxe par caravane.....	CH 100.--

Voirie

Taxe annuelle par appartement ou bâtiment sans habitation.....	CHF 60.--
--	-----------

Taxe de séjour

Conformément au règlement sur la taxe de séjour.

Les taxes annuelles fixes font l'objet d'un prorata temporis.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 25 novembre 2024.